L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 MARS 1858

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, E. HAREY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 11 MARS 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]—Café au coin des rues Penn et [illegible].
[illegible] de 21 ans, et une negresse de 45 ans, [illegible] successions
[illegible]—Bottes, souliers, etc.; [illegible] et [illegible].
[illegible]—Tabac de la Virginie.
[illegible], HYDE & Co—Marchandises sè[illegible].

DESSÉCHEMENT.

Il y a longtemps que le desséchement des marécages qui s'étendent entre la Nouvelle-Orléans et le lac est une question ouverte [illegible] la métropole de la Louisiane; mais quoi[illegible] été le texte complaisant de beaucoup de discours et de dissertations non moins [illegible], aucune mesure n'a été proposée qui fût acceptable ou dont la réalisation n'offrît d'insurmontables difficultés. Le desséchement n'est pourtant pas une science nouvelle; il peut s'opérer aisément et sans occasionner de très fortes dépenses. Malheureusement le plan le plus simple et le moins [illegible] n'est pas toujours celui qui réunit la majorité des suffrages.

M. [illegible], de la Nlle Orléans, a présenté le sien, et nous ne savons ce qu'en pense [illegible] qui se propose d'en faire le Conseil. [illegible] défectueux ou incomplet, ne pouvait-[illegible] à une commission d'ingénieurs. Le desséchement des cyprières qui [illegible] la Nlle Orléans est pour nous une [illegible] d'un intérêt vital. Il régnait ici au[illegible] beaucoup plus de fièvres de tous genres [illegible] aujourd'hui, et les maladies ne nous [illegible] que l'hiver.

La ville s'est assainie à mesure que les [illegible] et le pavage se sont opérés et ont [illegible] des surfaces sèches et propres [illegible] horribles et les fondrières stagnantes dont la Nouvelle-Orléans offrait par[illegible] a vingt cinq ou trente ans, le hideux [illegible]. Malgré l'accroissement de la po[illegible] l'intensité et la durée des fièvres [illegible] en raison inverse des progrès que la [illegible] faisait vers les marécages de la forêt. Plus les bois s'abattaient et plus les habitations envahissaient les plaines jusqu'alors inondées, plus les conditions hygiéniques devenaient favorables.

La Nouvelle Orléans n'est plus à cette heure une ville insalubre; on n'y est pas plus exposé lorsque la fièvre jaune n'y règne pas, qu'à New York, à Philadelphie, à Boston ou dans toute autre ville du Nord. Il est certain qu'elle sera un des grands centres [illegible] les plus sains de l'Union, à cause de notre climat si doux, dès que les [illegible] qui nous entourent et nous envoient [illegible] émanations, auront disparu. [illegible] rideau de bois qui nous masque [illegible] le sol et répartissons-le en [illegible] en attendant qu'il se couvre de mai[illegible] de grandes avenues entre les [illegible] Pontchartrain et le Mississipi, et la Nouvelle-Orléans deviendra une des villes améri[illegible] les plus favorisées sous le double rapport de la salubrité et de la température. Pour prévoir ce résultat, il ne faut être assurément ni ingénieur ni médecin. Quant au [illegible], il serait considérable; le vaste terrain [illegible] qui nous sépare du lac serait [illegible] et s'ajouterait à la richesse publique. [illegible] indépendamment de sa valeur in[illegible] deviendrait une fortune imposable et contribuerait à accroître considérablement le revenu municipal.

[illegible] de l'État nous est indispensa[illegible] et un de nos représentants, M. Holland, dans le but de nous l'assurer, a présenté un [illegible] relatif au desséchement des marécages [illegible] certaines parties des paroisses d'Orléans et de Jefferson. Ce projet de loi a été adopté par la Chambre. Il divise le terrain à dessécher en trois sections dont la première est comprise entre le Mississipi, le lac, le niveau Canal de la rue Julie et le bayou St Jean puis le Canal Carondelet; la seconde, entre le Mississipi, le lac, le canal de la rue [illegible] et le chemin de fer de Jefferson et de [illegible]; la troisième, entre le Mississipi, [illegible] Carondelet puis le Bayou St Jean et l'Avenue Lafayette. Les travaux dans chaque section seront confiés à [illegible] de cinq membres désignés [illegible] municipales et qui resteront [illegible] quatre ans. Les trois com[illegible] tous les pouvoirs nécessaires [illegible] exécuter le desséchement des sec[illegible] représenteront; elles sont autorisées à émettre des bons de cinq cents [illegible] dont l'échéance sera fixée [illegible] ans et qui porteront intérêt à [illegible] cent. Les bons émis par [illegible] commissions ne devront pas dépasser la valeur de $350,000. La contribution de l'État sera de $81,000, à prendre [illegible] vente des terres inondées du pre[illegible] et des *Swamp Lands*.

Nous ne pouvons pas dire que ce bill nous [illegible]. [illegible] bien des commissions et [illegible] à exécuter des travaux, mais il [illegible] la nature de ces travaux ni [illegible] à employer. Les commissions [illegible] libres d'adopter le système [illegible] paraît, quelque absurde et quel[illegible] qu'il fût. Ce n'est pas tout, [illegible] des commissions pourrait suivre un [illegible] différent et empêcher de cette ma[illegible] la réalisation du but que se propose la législature. Et comme pour être membre [illegible] commissions il suffit d'être domi[illegible] district où doit s'exécuter le des[illegible], le maire a la faculté de désigner [illegible] personnes incompétentes qui [illegible] idée du travail qu'elles se[illegible] appelées à diriger. Sont-ce là des garanties pour les contribuables qui devront [illegible] les dépenses du desséchement?

[illegible] les commissions qui déter[illegible] la taxe dont seront frappées les im[illegible] compris dans la zone desséchée. [illegible] certainement prélevée, mais à [illegible] Avant ou après l'exécution [illegible] travaux? En le gardant le silence à ce [illegible] le paiement de l'impôt sera sans doute [illegible] achèvement du desséchement, [illegible] un moment où le succès de [illegible] sera encore incertain.

Nous aurions d'autres objections à faire [illegible], mais celles que nous avons présentées démontrent assez clairement, ce nous [illegible], l'insuffisance et même le danger du [illegible] par la Chambre.

NOUVEAU MEXIQUE.—M. Kitchen, trafiquant, [illegible] avec quelques compagnons de voyage à Westport, au Missouri, le 22 février, [illegible] Nouveau Mexique. Au moment [illegible] départ, la tranquillité la plus profonde [illegible] dans le territoire. M. Kitchen s'est rendu au Missouri par la route de Cimarone [illegible] était sûr de trouver de l'herbe sèche [illegible] ses animaux et des branches de saule [illegible] feux de campement. Il rencontra [illegible] sources du Haut Cimarone environ cent [illegible] Kiowas qui firent bon accueil aux [illegible] et aux sources du Bas Cimarone [illegible] troupe de Comanches qui se montrèrent [illegible]. Ces sauvages di[illegible] avaient appris qu'il se ferait au [illegible] trafic considérable et que de [illegible] convois traverseraient les plai[illegible] ce qui ne les inquiétait pas et qu'ils ne songeraient même pas [illegible] le président ne leur envoyait [illegible]. Ce langage aurait lieu d'é[illegible] mais les Comanches ayant ajouté [illegible] avaient appris que les Américains [illegible] une armée contre les Mormons, les voyageurs se rendirent compte de cette soudaine affabilité des hôtes sauvages [illegible]. Le prestige de la force est tout-puissant sur l'esprit de l'indien, et la marche [illegible] soldats à travers les déserts de l'Ouest lui a inspiré une haute idée des ressources militaires des Etats-Unis. L'expédition commandée par le colonel Johnson aura [illegible] non seulement à réduire les Mormons à l'obéissance, mais à intimider les indiens.

Sur la rivière de l'Arkansas et à quinze milles de Pawnee Fork, les voyageurs rencontrèrent 250 guerriers Arapahos, armés de lances, de carabines et de pistolets. Leur chef dit à M. Kitchen qu'ils avaient eu là [illegible] combat meurtrier avec les Pawnees, qu'ils avaient tué dix de ces derniers, fait quelques prisonniers et blessé presque tous les autres. Les chevelures saignantes étaient en effet suspendues à dix lances, et les Arapahos montrèrent avec orgueil ces trophées sanglants aux Américains. Ceux-ci traversèrent le lendemain le champ de bataille et y virent des cadavres scalpés.

LE LEVIATHAN.—Le capitaine Harrison, à qui est dévolue la tâche honorable autant que difficile de commander ce gigantesque steamer, écrit—dit-on—qu'il compte arriver à Portland dans les derniers jours de juin. Il passerait sept semaines dans ce port, pour donner au public américain tout le loisir d'admirer ce chef-d'œuvre de l'industrie et de l'audace humaine.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe

DE SEPT JOURS PLUS RÉCENTES.

LE CANADA A HALIFAX.

LE COTON EN HAUSSE.

PROCÈS DES CONSPIRATEURS.

TROIS D'ENTRE EUX CONDAMNÉS A MORT.

Nouvelles importantes d'Angleterre.

Dissolution du ministère Palmerston.

Formation d'un nouveau cabinet.

Nouvelles de l'Inde et de la Chine.

PRISE DE CANTON.

Le gouverneur Yeh fait prisonnier.

Halifax, 10 mars.—Le steamship Canada, de la malle royale, parti de Liverpool le 27 février, est arrivé ce matin à Halifax, en route pour Boston.

L'*Edinburg* est arrivé à Liverpool le 26.

COMMERCIAL.

Liverpool, 27 février.—Les ventes de coton, pour la semaine passée, s'élèvent à 57,000 balles. Toutes les qualités ont gagné de 1/8. Quelques circulaires marquent une hausse de 3/16.

Le marché monétaire est généralement sans changement. Les consolidés ont clos à 96 7/8, 97.

Les céréales étaient calmes à la clôture.

Les provisions ont eu généralement une tendance à la baisse.

COMMERCIAL.—Liverpool, 27 février.—Le marché au coton s'est clos ferme. L'Orléans fin 8 d.; l'Orleans middling 7 11/16. Ventes de la semaine, 67,000 balles. Les spéculateurs en ont pris 10,000 et les exportateurs 3,000.

Havre, 25 février.—Le New Orleans très ordinaire est coté à 103.

NOUVELLES GENERALES.

ANGLETERRE.—La composition du cabinet anglais a été modifiée par l'entrée de lord Stanley, qui remplace M. Bulwer Lytton au département des colonies.

FRANCE.—Au procès des conspirateurs accusés d'avoir attenté à la vie de l'empereur Napoléon, Rudio, Pierri, Orsini et Gomez ont été déclarés coupables. Ils ont été condamnés, les trois premiers à mort, et le troisième à la détention à vie.

DANEMARK.—Le ministère danois s'est retiré.

INDE ET CHINE.—Nous n'avons, par le Canada, des nouvelles ni de l'Inde ni de la Chine.

ANGLETERRE.

Le Kangaroo, parti de Liverpool le 24, pour New-York, a emporté la nouvelle de la dissolution du ministère de Palmerston et de la formation du nouveau cabinet, lequel est composé comme suit:

Premier ministre—Lord Derby.
Chancelier de l'échiquier—D'Israeli.
Lord Chancelor—Thesiger.
Président du Conseil—Salisburg.
Sceau privé—Hardwicke.
Département intérieur—Walpole.
Affaires étrangères—Malmesburg.
Irelande—Comte Engleton.

CHINE.

Des nouvelles de Canton disent que cette ville a été prise par les Anglais, le 29 décembre. Le gouverneur chinois Yeh a été fait prisonnier.

INDE.

Nous avons des nouvelles d'une semaine plus récentes de l'Inde, mais elles ne sont d'aucune importance.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Bâton Rouge, 10 mars.—La nuit dernière, le Sénat a passé le projet de loi nommant un secrétaire au Bureau de Circulation.

Le bill pour la suppression des billets de banque de 10 et 20 piastres a été discuté, et a rencontré une sérieuse opposition.

Bâton Rouge, 10.—CHAMBRE.—Le bill fixant les prix des impressions d'Etat est passé.

A été mis à l'ordre du jour de vendredi, le bill reculant l'échéance des $500,000 de bons de la Banque des Citoyens.

Est passé le projet de loi sur les allocations aux institutions charitables.

A cette heure se discute le bill rappelant une partie de la loi sur les élections à la Nouvelle-Orléans.

SÉNAT.—Le bill pour les recensements de l'Etat est passé.

Le bill pourvoyant à la suppression des billets de banque au-dessous de $20, et prohibant l'établissement d'autres banques sous les lois régissant les banques libres, a été déposé sur le bureau pour un temps indéfini.

DÉTOURNEMENT.

New York, 10 mars.—Henry R. Brotherton, teneur de livres à l'Union Bank, a détourné environ $100,000.—Il a tout perdu au jeu.—Il n'a pu être découvert.

NEW HAMPSHIRE: ÉLECTIONS.

Concordia, 10.—Les *retours* des Républicains leur donnent 146 membres pour la Chambre des Représentants, et 9 pour le Sénat. — Les *retours* des Démocrates n'accordent à ces derniers que 72 membres pour la Chambre et 3 pour le Sénat. — Les candidats Républicains sont élus par 3800 voix de majorité.

Washington, 10.—Le Sénat a ratifié la nomination de T. F. Lewis, comme maître de postes à Knoxville, Tennessee.

New-York, 10.—Le *Herald* dit que le général Seth Glover est nommé agent pour les affaires indiennes, dans le Kansas, en remplacement de Mc Castin, destitué.

RIVIÈRES.

St Louis, 10—La rivière monte, avec 6 pieds et demie et 8 pouces d'eau à Cairo.

Louisville, 10 — La rivière baisse, avec 6 pieds et 5 pouces d'eau dans le canal.

STEAMBOATS DESCENDANT LE FLEUVE.

John Reine [midi], Switzerland & Whiteman [2 heures], Nebraska [4 heures] après-midi.

Vicksburg, 10 mars—Fanny Bullitt, minuit; Gulnare, 2 heures; B. M. Rungan, 4 heures; Alonze Child, 8 heures, ce matin.

Arrivée du Tennessee.

Le steamer *Tennessee*, capitaine Forbes, parti de Véra-Cruz le 7 de ce mois, est entré dans notre port ce matin à 2 heures. Nous n'avons pu obtenir qu'un seul journal du 6, qui ne contient aucune nouvelle. Les passagers disent qu'il ne s'était rien passé d'important au Mexique. Il paraît qu'un parti de réactionnaires s'est emparé de la petite ville de Tehuantepec: le général Mejia marchait contre cette troupe.

Une bande de voleurs infeste les environs de Cotija, et, sous l'étendard de la religion, pille les habitants.

PASSAGERS—H. Naphegey, sa dame et leur fille, Magnant et deux enfans, J. L. del Cortero, Antonio Veniso, P. Regel, R. Regel, Hugo Fisher, Colonel Natymer, G. Livier, M. Balomgge, P. Mosquero, I. Olivier, R. Boix, N. Rondon, Howard Canal, B. Robinson, Dickhert, McLaughan, Boynton, Webber, Closey, Lyons, Delano, Crosby, Hall, Cornett, Cunningham, Ward, Talcott, Sugert, Dogherty, Thos. Sonnenberg, et 29 de l'entrepont.

CONSIGNATAIRES—F. Camerdeen, $4,638; M. Payro, $1,500; T. B. Blanchard & Co, $1,000; V. Pacheco, $300; Bruguiere & Co., $500; Puig & Avedano, $300.—Total, $8130.

Le vapeur anglais Solent devait mettre en mer le 7 mars pour la Havane.

La goelette Trinity, capitaine Churchill, venant de la Nouvelle-Orléans, est arrivée à Vera-Cruz.

Le bateau à vapeur *Decatur* a été relevé et remis à flot dernièrement par les soins du "Western Improvement & Wrecking Company." Le *Decatur* avait coulé en se heurtant à l'épave du *A. L. Shotwell*; il avait neuf pieds d'eau au-dessus de son pont supérieur et on ne pensait pas qu'il fût possible de le ramener à la surface de l'eau et de l'y maintenir. La compagnie y est parvenue après de longs et persévérants efforts en employant la célèbre pompe inventée par M. J. Stuart Gwynne, de New-York, et qui épuise l'eau à raison de mille barils à la minute.

THEATRE D'ORLEANS.—Nous croyons devoir rappeler encore une fois que la représentation de ce soir est au bénéfice de M. Junca. Le premier concert de Mme Frezzolini qui avait d'abord été fixé à jeudi ayant été remis à demain, M. Junca n'a pas à craindre des désertions qui eussent nui au chiffre de la recette. Le spectacle se composera d'un acte des *Huguenots* et de *Norma*.

CONCERT DE MME FREZZOLINI.—Le premier concert de Mme Frezzolini a lieu demain, vendredi, dans l'Odd-Fellow Hall. La grande cantatrice sera secondée par M. et Mme Strakosch, M. White et M. Charbulien. On trouvera le programme dans une autre partie de nos colonnes. Mme Frezzolini, qu'on ne l'oublie pas, ne doit donner que trois concerts à la Nlle-Orléans. Le deuxième et le troisième sont fixés à lundi, 15, et mercredi, 17 courant.

LA TROUPE RONZANI.—Le célèbre corps de ballet de Ronzani inaugure ce soir au Théâtre des Variétés une courte série de représentations. Les principaux sujets de la troupe—hommes et femmes—feront leurs débuts devant le public orléanais, dans la féerie intitulé le CHEVAL D'OR. Le théâtre sera comble.

BAL D'ENFANS.—M. Vegas donne, mardi prochain, 16 courant, dans l'Odd-Fellows Hall, son troisième bal d'enfans. Il organise ces charmantes soirées à l'intention de ses élèves et dans le but de leur donner cette aisance de manières qui manque à la plupart des jeunes gens qui font leur entrée dans le monde. Le troisième bal promet de l'emporter sur les deux premiers, si nous devons en juger par l'empressement que montrent les familles à se procurer des invitations.

LE DR VON [illegible].—Ce [illegible] son adresse [illegible] de l'*Abeille*, [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR.—John Argoamia, accusé d'avoir poignardé Bartholomeo Quegias, a été jugé hier.—Les témoignages ont établi qu'après avoir perdu son argent en jouant aux cartes, dans un café de la rue St. Philippe, il en emprunta à Quegias et dit que son habit en répondait. Après la partie, l'accusé qui avait fait un gain, réclama cinquante cents à Quegias; celui-ci les lui ayant refusés, reçut un coup de couteau. Les témoins de la défense ont déclaré que Quegias lui avait proposé un combat avec ou sans armes. Le jury a présenté un verdict de culpabilité accompagné d'une recommandation à la clémence du tribunal.

James Gallagher, accusé de larcin, a été acquitté.

Michael Murphy, accusé d'assaut à main armée; Aaron A. Perkins, accusé de détournement de fonds, ont fourni un cautionnement pour répondre de leur comparution.

BLESSÉ.—Steve O'Leary a été poignardé, hier, dans une rixe, dans le Premier District. On l'a transporté à l'Hôpital de Charité. La blessure est grave. L'accusé n'est pas arrêté.

COUR DU RECORDER SMITH.—Jacob Ernest a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention de vol de coton.

Pat Hagan se plaint d'avoir été assailli par Tom, Hoolihan et Pat Fort.—Fort est en outre accusé d'avoir battu Owen Bell.

L'esclave Gideon recevra vingt-cinq coups de fouet pour larcin et assaut et batterie.

James Outter, sur qui la police a des soupçons, a dû fournir un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution le 15 du courant.

Ellen Edwards et François Chato *alias* Contois ont été condamnés à dix piastres d'amende, la première pour s'être enivrée et Chato pour assaut et batterie.

Martha, esclave du Dr Gustine, est accusée d'avoir assailli Wm Hutchinson à main armée. L'interrogatoire est fixé au 15 du courant.—En prison.

Un affidavit déclare que Wade, esclave de M. Hickman, a insulté M. Louis Northern, capitaine du "Belle Sulphur", et a menacé de faire feu sur lui.—Cautionnement de $500; instruction fixée au 12 du courant.

COUR DU RECORDER FABRE.—Henry Giraut a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir enlevé deux piastres et demie, dans une maison de la rue Royale.

Mme Martily devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation d'avoir assailli Mme Strickmather.

Un esclave du nom de Richard Sheppert est en prison pour être entré dans la maison No 137, rue Bourbon, dans une intention de vol.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—Robert Taylor accuse Thomas Kessley de l'avoir arrêté et emprisonné, le 8 du courant, sans raison.

Rock Fool, Chs Burns, Geo. Martin et Wm Owens ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende pour s'être battus et avoir troublé la paix.

Fred. Brant, vagabond, passera deux mois à la maison de travail.

SUSPECT.—On a trouvé hier, entre les deux wharves, au Lower Picayune Tier, un matelas et un oreiller couverts de sang.

INCENDIE.—Deux maisons en bois situées dans la rue Prieur ont brûlé hier matin.

RIXE.—Une rixe a eu lieu, hier après-midi, sur la Levée, entre deux mates de bateaux à vapeur, Samuel Evans et John Allen. Ce dernier a été blessé au visage d'un coup de pistolet. Evans a été arrêté.

Le Conspiracy Bill.

Voici le texte du bill que lord Palmerston a soumis au parlement d'Angleterre et que celui-ci a rejeté:

Art. 1er.—Tout individu qui, dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou dans les îles de Jersey, Guernessy, Alderney, Sark et Man, conspirera, avec une ou plusieurs personnes se trouvant dans le dit Royaume-Uni et les dites îles ou au dehors, dans le but de commettre un meurtre dans les pays soumis à la domination de Sa Majesté ou au dehors d'icelles, se rendra coupable de félonie, et, s'il est convaincu de ce crime, sera condamné à la *servitude pénale* pour la vie ou pour un temps d'au moins cinq années, ou à l'emprisonnement avec ou sans travail forcé pour toute durée n'excédant pas trois années.

Art. 2—Toute personne dans le dit Royaume-Uni ou dans les îles de Jersey, de Guernesey, d'Alderney, Sark et Man, qui persuadera, poussera ou sollicitera toute personne se trouvant dans le Royaume-Uni, ou les dites îles ou au dehors, pour l'accomplissement d'un meurtre dans les pays soumis à la domination de Sa Majesté ou au dehors, sera coupable de félonie et sera susceptible, si elle est convaincue de ce crime, d'être condamnée à la servitude pénale pour la vie ou pour un temps d'au moins cinq années ou à l'emprisonnement avec ou sans travail forcé pour toute durée n'excédant pas trois années.

Art. 3—Toute personne accusée de félonie, d'après les stipulations de cet acte, pourra être appréhendée ou punie, ou traitée de toutes les manières dans tout comté ou endroit quelconque du Royaume-Uni où l'on pourra la trouver, comme si le crime de félonie avait été commis dans ce comté ou dans cet endroit.

Art. 4—Dans toute procédure conforme à cet acte dans laquelle il sera établi que le meurtre devait être commis dans un pays étranger quelconque, ce meurtre devra être considéré comme assassinat d'une personne, qu'elle soit sujet de Sa Majesté ou autrement, selon les circonstances qui, si la personne était ainsi tuée dans ledit Royaume Uni, constitueraient l'assassinat d'après les lois dudit Royaume Uni.

Art. 5—L'acte irlandais de George III intitulé: "Acte pour consolider et amender les statuts se rapportant au conspirations," est abrogé.

—Adolphe Adam laisse un opéra posthume; sa veuve ne peut parvenir à le faire représenter; il y a plus, elle ne peut trouver l'éditeur pour publier des romances inédites de son mari. Pour les éditer, on lui demande de l'agent! Mais par un bizarre contraste, elle a trouvé sur-le-champ un éditeur pour quelques essais littéraires, articles de critique musicale dus à la plume de l'illustre compositeur.

FEUILLETON.

BLACK.

I.—[Suite]

Jusque-là, jamais le capitaine n'avait remarqué que son ami eût fait la moindre attention au paysage; à peine si la cascade du Niagara avait pu occuper un instant son attention; la seule marque d'étonnement qu'il lui eût donnée avait été de se boucher les oreilles en disant:

—Allons-nous-en; j'en deviendrais sourd.

Il avait descendu le Mississipi et vu passer près de lui ces colosses à trois étages qui semblent un quartier de villes flottantes, et il n'avait pas levé les yeux jusqu'à leur sommet; il avait traversé des forêts vierges, et, perdu au milieu d'elles, ne s'était pas inquiété comment il retrouverait son chemin. Il s'était égaré dans les prairies sans bornes et n'avait pas une seule fois interrogé l'horizon pour savoir si elles allaient enfin finir.

Mais en arrivant à Papaëti, il ne put s'empêcher de dire:

—A la bonne heure, voilà un pays qui me paraît agréable: Dumesnil, comment s'appelle-t-il?

—Il a bien des noms, répondit le capitaine: Quiros, qui l'a visité le premier, l'a nommé la Sagittaria; Bougainville, un véritable Français du XVIIIe siècle, la Nouvelle-Cythère; Cook, l'île des Amis; tu vois que tu as le choix des noms.

Le chevalier n'en demanda point davantage, c'était beaucoup.

Après avoir traversé une passe étroite de récifs, grâce au pilote indien qui était venu à bord, on jeta l'ancre dans une rade calme comme un lac.

Une foule d'embarcations kannaks vinrent chercher les passagers; ces embarcations, comme celles de la Nouvelle-Zélande, comme celles de l'île des Pins, comme celles des Sandwichs, étaient faites d'un seul tronc d'arbre.

Le chevalier, en sautant dans l'embarcation, pensa la faire chavirer.

—Bon! dit-il, sans être autrement ému, encore un peu, je me noyais.

—Comment! tu ne sais pas nager? demanda Dumesnil.

—Non, répondit simplement le chevalier, mais tu m'apprendras, n'est-ce pas, Dumesnil?

Dumesnil avait appris tant de choses au chevalier, que celui-ci ne doutait point qu'il lui apprît à nager, comme il lui avait appris à faire des armes, à monter à cheval, à tirer au fusil et au pistolet.

—Non, dit Dumesnil, je ne t'apprendrai pas à nager.

—Oh! fit Dieudonné, étonné, et pourquoi cela?

—Parce qu'ici ce sont les femmes qui sont maîtres nageurs.

Le chevalier rougit; il trouvait la plaisanterie un peu légère.

—Regarde plutôt, dit Dumesnil.

Et comme on approchait du bord, et qu'il était cinq heures du soir, il lui montra toute une troupe de femmes qui se récréait dans l'eau.

Le chevalier suivit des yeux l'indication du capitaine.

Alors, il vit un spectacle qui le captiva malgré lui:

Une douzaine de femmes, nues comme les néréides antiques, nageaient dans cette mer bleue qui permet de voir, à trente ou quarante pieds sous l'eau, cette merveilleuse végétation sous marine qui peu à peu fait ces bancs de coraux qui entourent l'île.

Figurez-vous de gigantesques madrépores ayant la forme d'éponges immenses, chaque des trous de l'éponge étant un abîme sombre et bleuâtre [illegible] des poissons de toutes grosseurs, de toutes formes, de toutes couleurs, bleus, rouges, jaunes, dorés.

Puis, au milieu de tout cela, sans s'inquiéter des abîmes, des rochers, [illegible] l'on voit de temps en temps passer rapides comme des flèches d'acier bruni, des femmes, des nymphes qui ne savent pas même de nom ce que c'est que la pudeur; la langue du pays n'a pas de mot pour exprimer cette vertu toute chrétienne, des [illegible] qui plongent sans autres voiles que leurs longs cheveux, [illegible] [illegible]

[illegible] ALEXANDRE DUMAS.

ment étrangère à cette rousselette figure, dans les profondeurs de l'immense [illegible].

Le capitaine le laissa réfléchir sous ses pandanus et ses palmiers avec les gens du pays; si deux que fût l'air, il convenait que fût la brise dans la baie de Papaëti, le capitaine ne comptait pas coucher à la belle étoile.

Puis il revint près de Dieudonné.

Il était six heures, c'est à dire l'heure où vient la nuit; le soleil, pareil à un disque rouge, descendait rapidement dans la mer.

A Taïti, la journée a juste douze heures et la nuit douze heures; à quelque époque de l'année que l'on soit, le soleil se lève à six heures du matin et se couche à six heures du soir; chacun, à ces deux moments de la journée, peut remonter sa montre avec autant de certitude à cette grande horloge céleste, que le faisaient autrefois les Parisiens à l'horloge du Palais-Royal.

Le capitaine toucha l'épaule de Dieudonné du bout du doigt.

—Eh bien! lui demanda le chevalier.

—Eh bien! c'est moi, dit le capitaine.

—Que veux-tu?

—Je veux te demander ce que tu comptes faire.

Le chevalier regarda le capitaine avec des yeux étonnés.

—Ce que je compte faire? répéta-t-il.

—Sans doute.

—Bon Dieu! s'écria-t-il presque effrayé, est-ce que cela me regarde?

—Sur la question du logement? oui; comptes-tu rester quelque temps ici?

—Le temps que tu voudras.

—Veux-tu vivre à l'européenne ou à la manière du pays?

—Peu m'importe.

—Loger à l'hôtel ou dans une case?

—Comme tu voudras.

—Soit, comme je voudrai; mais ne vas pas te plaindre après.

—Est-ce que je me suis jamais plaint? demanda Dieudonné.

—C'est vrai, pauvre agneau du Seigneur! murmura le capitaine.

Puis au chevalier:

—Eh bien! lui dit-il, reste là, dix minutes encore, à regarder se coucher le soleil, et je vais m'occuper de notre logement.

Dieudonné fit un signe de tête; il était triste toujours; mais il éprouvait une espèce de bien-être physique qu'il n'avait jamais ressenti.

Le soleil caché dans la mer, la nuit vint avec une rapidité presque magique.

Mais quelle nuit! ce n'étaient pas les ténèbres, c'était l'absence du jour.

Une atmosphère transparente comme notre plus beau crépuscule, une mer où chaque poisson faisait briller un rayon de feu, un ciel où chaque étoile semblait éclore comme une rose ou comme un bleu et de flamme.

Le capitaine revint chercher Dieudonné.

—Oh! dit celui-ci, laisse-moi encore voir toutes ces belles choses.

—Ah! fit le capitaine joyeux, tu vois donc enfin?

—Oui, il me semble que, de ce soir seulement, je commence à vivre.

—Viens toujours, et tu les verras de ta chambre.

—Par la fenêtre?

—Non, à travers les cloisons. Viens.

C'était la première fois que Dieudonné ne cédait pas à une première invitation.

Tous deux s'acheminèrent vers une maison.

Il y eut encore progrès dans l'état du chevalier; car, lui, qui était entré dans bien des maisons depuis sa sortie de la chambre du capitaine, sans y faire attention, fit attention à celle-ci.

Il est vrai qu'elle était remarquable.

Elle ne semblait pas, au premier abord, l'habitation d'un homme, mais la cage d'un oiseau.

Elle était à peu-près carrée, arrondie par ses deux extrémités, ce qui la faisait plus longue que large et couverte avec des feuilles de pandanus disposées en tuiles.

On eût dit une espèce de grand treillage, comme celui qu'on applique aux murs de nos jardins pour y faire monter les vignes vierges et les volubilis.

La toiture était soutenue par des poteaux. Elle se composait de solives recouvertes de nattes à dessins rouges et noirs, un matelas de varech était jeté dans un coin avec une grande pièce de toile blanche.

C'étaient le lit et les draps.

Une petite table était dressée au milieu de la chambre, chargée de fruits, de laitage et de pain.

Des mèches brûlaient dans l'huile de noix de coco, contenue par des espèces de calebasses qui faisaient lampe.

A travers les parois à jour, on voyait le ciel, la mer, et, comme flottant entre ces deux infinis, un troupeau infini lui-même d'étoiles d'or.

—Eh bien! dit Dumesnil à Dieudonné, tu vois que rien ne t'empêchera de voir au dehors.

—Oui, mon ami, répondit le chevalier mais....

—Mais, quoi?

—Si rien ne m'empêche de voir au dehors, rien n'empêchera non plus que l'on ne me voie au dedans.

—Comptes-tu donc faire mal? demanda Dumesnil.

—Dieu m'en garde! répondit le chevalier.

—Eh bien! alors, qu'as-tu à craindre? demanda Dumesnil.

—Au fait, alors qu'ai-je à craindre? répéta le chevalier.

—Absolument rien.

—Pas de serpens, pas de couleuvres, pas de rats?

—Pas un animal nuisible dans toute l'île.

—Ah! murmura le chevalier, Mathilde! Mathilde!

—Encore! dit Dumesnil.

—Non, mon ami; non, s'écria le chevalier, mais si elle était ici!

—Eh bien?

—Je ne retournerais jamais en France.

Le capitaine regarda son ami et soupira à son tour.

Mais si fort qu'un soupir ressemble à un soupir, le soupir du chevalier ne ressemblait pas au soupir du capitaine.

Celui du premier était un soupir de tristesse.

Celui du second un soupir de remords.

II.

OU LE CHEVALIER DE LA GRAVERIE APPREND A NAGER.

Le chevalier se mit à table, mangea une goyave, deux ou trois bananes, un fruit rouge comme une fraise et gros comme une pomme de renette et dont il ignorait le nom.

Puis, il trempa au lieu de pain une racine de manioc dans une tasse de lait de coco; après quoi, sur l'interrogation de son ami, le chevalier ne parlait guère que s'il était interrogé, il déclara n'avoir jamais si bien dîné de sa vie.

Après le souper, le capitaine eut grand peine à lui faire quitter ses habits pour se coucher. Ces murailles à claires voies inquiétaient sa pudeur.

Il fallut que Dumesnil lui assurât qu'à dix heures du soir tout le monde était couché à Papaëti pour qu'il se décidât.

Mais quoique le capitaine lui affirmât que dans cet Eden de la Polynésie, hommes et femmes couchaient nus, trouvant une volupté suprême à mettre leur chair en contact avec la brise veloutée de la nuit, il ne voulut jamais quitter sa chemise ni son caleçon.

Quand le capitaine l'eut couché comme c'était son habitude depuis trois ans, il se retira chez lui, c'est-à-dire dans le second compartiment de la case.

Les deux autres compartimens étaient occupés par la famille taïtienne qui avait fait bail au capitaine, et qui avait, à l'instant même, abandonné les deux chambres selon les conventions locatives.

Le chevalier ignorait ce détail, il ne s'informait jamais de rien, et la cloison qui le séparait de ses hôtes étant bien fermée, il n'avait pas même eu l'idée de demander ce qu'il y avait de l'autre côté de la cloison.

Ce qui tirait l'œil du chevalier quand quelque chose lui tirait l'œil, c'était un de ces grands spectacles de la nature qui semblent faits pour servir de cadre à un sentiment profond. Et encore, nous l'avons dit, c'était depuis quelques heures seulement que le pauvre Dieudonné s'était souvenu qu'il avait des yeux.

Il se coucha donc, et, tout en marchant à reculons dans ses souvenirs, il regarda à travers les ouvertures de la case ce beau ciel, cette mer d'azur.

A quelques pas de la case, un oiseau chantait invisible dans un buisson; c'était le bulbul de l'Océanie; l'oiseau d'amour; le merveilleux toui, qui ne veille que quand tout dort, qui ne chante que quand tout se tait.

Le chevalier, appuyé sur son coude, le visage collé à l'un des interstices de la case, écoutait et regardait, inondé d'une indéfinissable atmosphère de mélancolie et cependant de bien-être; on eût dit que le calme de cette nuit, la pureté de ce ciel, l'harmonie de ce chant s'étaient matérialisés et composaient un bain atmosphérique destiné par la suprême Providence à délasser les membres fatigués et à dilater les cœurs souffrants.

Il sembla au chevalier qu'il respirait pour la première fois depuis trois ans.

Tout à coup il crut entendre un léger pas d'enfant qui effleurait l'herbe, et, dans l'ombre transparente, il vit apparaître la forme charmante d'une jeune fille de quatorze à quinze ans, n'ayant pour tout voile que ses longs cheveux, et pour toute parure que deux magnifiques fleurs d'une espèce de lotus blanc et rose, qui flottent sur les ruisseaux et dont les jeunes filles taïtiennes font leur parure favorite en les passant en guise de girandoles dans les cartilages de leurs oreilles.

La jeune fille traînait paresseusement une natte derrière elle.

A dix pas de la case, sous un dranger, en face de la maison où chantait le toui, elle étendit cette natte et s'y coucha dessus.

Le chevalier ne savait s'il rêvait ou veillait, s'il devait rester les yeux ouverts ou fermer les yeux.

Jamais statue n'était sortie plus parfaite des mains d'un statuaire; seulement au lieu d'être un pâle marbre de Carrare ou de Paros, elle semblait être en bronze florentin.

Pendant quelques instans, elle s'amusa à écouter le chant du toui, secouant de temps en temps, par un mouvement d'épaule, l'essaim de lucioles qui [illegible] et [illegible].

Puis, sans autre couverture que ses longs cheveux, dont elle se voila, au reste, presque entièrement, elle s'étendit peu à peu et s'endormit la tête dans son bras [illegible].

Le chevalier fut [illegible] [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

Les marchands de la ville et de la campagne sont appelés par la vente à l'encan, [illegible], No 71, rue des Magasins, de 600 caisses de bottes, brodequins, [illegible] souliers, [illegible] de New-York pour consommation; [illegible].

Vente de Marchandises sèches à termes.

L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches à longue [illegible] lieu aujourd'hui au magasin d'encan de [illegible] Peyroux, Hyde & Co, nº 29 rue de la Vieille Levée. Conditions—au-dessus de $300, 90 jours de crédit.

Avis de Société.

J'AI associé, aujourd'hui, M. NICHOLAS J. HOEY à mes affaires d'encan et de courtage. La raison de la maison sera C. E. Girardey & Co.
C. E. GIRARDEY.

C. E. GIRARDEY & Co.,

Encanteurs, estimateurs, courtiers de propriétés foncières et d'actions, et agents de change.
BUREAU No 8, ARCADE DE BANKS.
[illegible]

AUX AMATEURS DE [illegible]

M. CHARPIN,

HORTICULTEUR ET FLEURISTE,

[illegible]

RESTAURANT DU PELLERIN,

Rue Madison, No 15.

M. AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public qu'il fera l'ouverture de son restaurant JEUDI PROCHAIN, 11, [illegible].

P. S.—M. Broué vient de recevoir par l'Express, de Fargo & Co, du vin de la Californie qu'il tient à la disposition des amateurs. 10 mars

AMANDES—70 sacs amandes Molière, venant d'être reçues et à vendre par H. MEUGENS, No 21, rue de la Commune.

POMMES DE TERRE—[illegible] barils Rochester, en magasin.

[illegible]

MIEL—15 barils miel nouveau de Cuba, [illegible], en débarquement du brick Breuzeville et à vendre par LABORDE & XIQUES.

CIGARES—En débarquement du brick Breuzeville, [illegible] cigares des marques [illegible].

CIGARETTES—[illegible] de la marque Minerva, en débarquement du brick Breuzeville. A vendre par LABORDE & XIQUES.

A vendre

Un restaurant situé au centre des affaires.

[illegible]

A la vraie Renommée

DES BELLES PLANTES, DE FLEURS ET DE FRUITS,
—RUE DU CAMP No 57.—
ROUARD, horticulteur
A Versailles, près Paris, et succursale à Marseille.

[illegible]

[illegible]

SOUS les clés de la Douane—[illegible] vin d'Oporto.

[illegible]

ATTENDU incessamment par le navire Jean Williams, de Bordeaux, [illegible] vin rouge bon ordinaire. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille Levée.

ATTENDU incessamment par le navire Aquila, de Bordeaux, [illegible]. BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille Levée.

SARDINES—[illegible] demi-boîtes sardines à l'huile de Nantes. BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille Levée.

VIN ROUGE vieux—[illegible] barriques vin rouge St-Emilion. BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille Levée.

ABSINTHE et KIRSCH—[illegible]. BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par les soussignés: [illegible]

EAUX-DE-VIE—[illegible]. PAUL JUGE FILS & Co, 37 rue St-Louis.

[illegible]. PAUL JUGE FILS & Co.

WHISKY—[illegible].

VIN ROUGE—[illegible].

CHARBON de bois [illegible].

LIQUEURS [illegible].

350 caisses vin rouge, [illegible].

300 PANIERS huile d'olive [illegible].

UN JOLI choix de [illegible].

[illegible]

AVANCES SUR MARCHANDISES.

TOURNÉ & THOMAS, Encanteurs pour la vente des propriétés foncières, esclaves, commissions, [illegible] coin de la rue Bienville et Passage de la Bourse, ou ils feront des ventes régulières de [illegible], liqueurs, cigares, vins et [illegible]. 3 mars

Encore des chemises à bon marché

AU MAGASIN DE

S. N. MOODY,

ENCOIGNURE DES RUES CANAL ET ROYALE.

Le soussigné vient de recevoir une grande facture de [illegible] CHEMISES......SIX POUR $9 [illegible].

Il a reçu également une facture de choix (comme échantillon) de LINGE DE PEAU ET BONNETERIE DE PRINTEMPS pour messieurs. Il les vendra, comme [illegible], bon marché.

Souvenez vous du magasin de S. N. MOODY

F. JACOB DUSSUMIER & CO.

GROCERS, 45, 47 et 49, Vieille Levée.

200 [illegible]

[illegible]

COLLÈGE COMMERCIAL De DOLBEAR

[illegible], rue du Canal.

Les classes de printemps seront ouvertes cette semaine.

[illegible]

[illegible]

NOUVELLE REDUCTION

POUR CAUSE de DEMENAGEMENT

DEVANT changer de local d'ici à quelques mois, [illegible].

[illegible]

C. A. [illegible] & BRO.

Ver. HEBERT & Cie.

149........RUE DE CHARTRES........149

PAPIER PEINT! PAPIER PEINT!

LA maison Ver HEBERT & Cie, [illegible]

[illegible]

SALSEPAREILLE DE SAND.

[illegible]

[illegible]

AVIS.

M. C. E. GIRARDEY s'est retiré, aujourd'hui, d'un commun accord, de la maison J. A. BEARD & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er mars 1858.

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, M. Gardner Smith devient notre associé. J. A. BEARD & Co.,
Bureau, nº 29, rue des Magasins, et nº 3, Passage de l'Arcade de Banks—[illegible] Passage de l'Arcade de Banks.
Nelle-Orléans, 1er mars 1858.

J. A. BEARD & CO.,

Encanteurs et estimateurs,

POUR la vente de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banque et autres, ventes par ordre de [illegible].

Bureau, nº 29 rue des Magasins, et nº 3 Passage de l'Arcade de Banks—dernièrement au nº 8 Passage de l'Arcade de Banks.

Maison nouvelle!—Maison nouvelle!

Vente d'habillemens d'hiver

A TRÈS BAS PRIX POUR DU COMPTANT.
NOUVELLES MARCHANDISES
Reçues tout récemment,
POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.

ALFRED MUNROE & Co.,

No 34, rue des Magasins.

Afin de faire place aux marchandises de printemps et d'été qu'ils commencent à recevoir, vendent, A TRÈS BAS PRIX,

Tout leur stock d'habillements d'hiver.

[illegible]

ALFRED MUNROE & Co, 34, rue des Magasins

ON demande à acheter deux domestiques bien recommandés. [illegible] rue Bourbon No 285.

Lac Pontchartrain.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il fera DIMANCHE PROCHAIN, [illegible] son restaurant; [illegible]. L. BOUDRO.

Graines de Canaries et de chanvre.

20 barils de graines de Canaries, 10 sacs de de chanvre. A vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille Levée.

Vins de Catalogne et de Porto.

100 barriques de vin de Catalogne très corsé, [illegible] barriques Vin Vinessa, [illegible] Porto de première qualité. A vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille Levée.

Bouchons pointus.

30 balles de 15 milliers bouchons pointus première qualité, à vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille Levée.

Papier à cigarettes et cartes espagnoles

300 rames papier à cigarettes première qualité, marque Tusa. 12 grosses de cartes à jouer espagnoles. A vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille Levée.

Ed. PROUDEVAUX,

rue de Chartres, No 58,

VIENT de recevoir, par le navire Pleiades, des maisons Gellot et Dubois, de Paris, un grand et riche assortiment de chapeaux en paille et crin, en dentelles, [illegible].

Hotel des Etrangers à Paris.

RUE VIVIENNE.

Près de la Bourse, près des principaux Théâtres, des Boulevards et du Palais Royal.

M. GERARD a l'honneur d'annoncer aux personnes qui se rendent en France qu'il vient de rendre son hôtel à neuf et qu'il est prêt à leur fournir de grandes et petites chambres à 2 et à 5 francs par jour, ainsi que de grands appartements. [illegible]

[illegible]

Jh. LACOUTURE Jne.

Propriétaire de cru Pellerann, *Ancienne juridiction de Cantenerle (Haut Médoc,)*

VIENT d'ouvrir un magasin de vins, eaux-de-vie et liqueurs au No 14, rue St Louis, près la Levée, [illegible].

[illegible]

Bouchons pour eaux gazeuses.

20,000 BOUCHONS SURFINS réguliers, propres à boucher l'eau gazeuse, en magasin et à vendre par PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse.

CIGARES DE LA HAVANE, [illegible].

[illegible] LABORDE & XIQUES, 26 Nouvelle Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] CABALLERO & BASCALDO, 69, Vieille Levée.

TABAC DE LA HAVANE en feuilles—125 balles tabac Vuelta de Abajo [illegible]. BONNIO et FERRE, No 24, rue Gravier.

ALLUMETTES—[illegible] E H BARLOW & Co, 17 rue du Canal.

PAPIER A ENVELOPPE—[illegible] E H BARLOW & Co, 17 rue du Canal.

REÇU par le navire Hoshin, arrivé de New-York, [illegible]. J N CURIEN, 89 rue Toulouse.

REÇU par le navire Sewall, arrivé du Havre, [illegible]. J N CURIEN, 89 rue Toulouse.

Une bonne affaire.

VENANT de recevoir une très grande quantité de marchandises telles que: glaces françaises et allemandes, cadres dorés et bois pour glaces, portraits, gravures et photographies, etc.

[illegible] G. DUPUY, 61 rue Royale, entre Bienville et Douane.

JAMBONS de Westphalie—[illegible]. A. ROUSSET & Co, No 66 rue du Canal, près Chartres.

LUNETTES.

TOUTES les lunettes possibles et les verres les plus parfaits, pour tous les yeux. Chez C. DUHAMEL, 50, rue de Chartres.

Illuminations de jardins.

De galeries, de salons, etc., en lanternes de toutes couleurs, transparentes, en papier, de toutes formes, turques, chinoises, etc., CHEZ C. DUHAMEL, opticien, 50, rue de Chartres.

Stéréoscopes.

UN immense assortiment de vues, groupes, monuments, [illegible].
C. DUHAMEL, 50, rue de Chartres.

CAMILLE LACOSTE,

SUCCESSEUR DE
PERDOS & BORDELOIS,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE, Et marchand de grocerie en gros et en détail, Encoignure Royale et Dumaine.

Brodequins Russes.

[illegible] G. W. DUNBAR & Co, 5, rue des Maga[illegible].

HERBERT TURPIN,

CONFISEUR,

No. 35, rue de la Vieille-Levée

Fabricant de confiseries à la vapeur. [illegible]

69, rue ROYALE.

Le Dr DUPERRON

[illegible]

Dr Charles E Kells,

DENTISTE,

121, rue du Canal,—Nlle-Orléans.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!!

Créoles, Françaises et du Nord.

BLANCAND & GUITET.

Encoignure Dumaine & Royale.

[illegible]

SEINES EPERVIERS ET TREMAILLES

A VENDRE en gros et en détail au plus BAS [illegible]. F LEVEGNE, 67 rue de Chartres.

Aux marchands de comestibles.

REÇU et à vendre en gros et en détail: [illegible]. Chez A. ROUSSET & Co, 66 rue du Canal, près Chartres.

SHERRY—[illegible] pipes vin de sherry venant d'être débarquées [illegible] Roberts, de Cadix, et à vendre par H MEUGENS, 1, rue de la Commune.

Au Public.

Le soussigné se présente respectueusement aux électeurs de la ville de la Nlle-Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 2 juin prochain.
BENJ F. HARRISON.

A. JOZWIK.

Docteur en médecine, de la Faculté de Paris.

CONSULTATIONS ET OPERATIONS CHIRURGICALES.

LE Dr JOZWIK offre spécialement ses services à la population allemande, dont il parle aussi la langue.
No 118, RUE ST PIERRE, entre Bourbon et Dauphine

TOMBOLA

Du magnifique Portrait

DU GÉNÉRAL WASHINGTON,

EXPOSÉ—RUE DE CHARTRES Nº 50.

LE célèbre portrait original du général Washington, exposé depuis quelque temps au nº 50, rue de Chartres, est mis en Tombola.
[illegible] billets à $5 le billet.
Chaque souscription recevra comme prime, au moment de sa souscription, une magnifique photographie du tableau.
Le tirage aura lieu aussitôt que les billets seront placés et le jour en sera désigné par les journaux.
Les habitants de la campagne qui désireront souscrire à cette Tombola doivent adresser leur demande à C. DUHAMEL, rue de Chartres, 50

L'ŒIL ET L'OREILLE.

SURDITÉ—MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE.

Le Dr F. A. VON MOSCHZISKER

Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2,

Où l'on peut le consulter sur toutes les maladies de l'ŒIL et de l'OREILLE, qui exigent les soins d'un médecin et d'un chirurgien.—HEURES—9 A. M. à 3 P. M.

Pose d'YEUX ARTIFICIELS sans faire éprouver la moindre douleur.

Pose de TYMPANS ARTIFICIELS, si c'est nécessaire, en cas de SURDITÉ.

Demande.

UN jeune homme parlant le français et l'anglais désire une place de vendeur dans une grocerie ou une place quelconque. S'adresser au bureau de ce journal.

DEMANDE.

UNE DAME, qui a acquis une grande expérience dans l'enseignement, désire trouver une place soit en ville soit à la campagne. Elle peut enseigner l'anglais dans toutes ses branches, le français, qu'elle parle bien, et la musique. Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser à A., bureau de ce journal.

ERNEST COIGNARD.

AGENT pour la vente de vins, liqueurs, etc. sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public. Son bureau est au magasin de MM. Busse & Laning, rue Gravier, No 118.

Pension bourgeoise.

LE soussigné, qui demeure avec sa famille dans la rue d'Orléans, No 109, encoignure Royale, reçoit les personnes qui désireraient être servies dans le genre espagnol. Les chambres sont vastes et bien meublées, les repas excellents et le prix modéré. Il admet également à sa table ceux qui ne voudraient prendre que le repas et il envoie à manger au dehors.
O. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON,

124, rue des Magasins,

Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.

236 tierçons riz nouveau de choix, de la Caroline,
1 00 caisses bougies de l'Etoile, 4, 5 et 6 à la livre, marques Proctor & Gamble, Emery & Sen, et Battles;
200 demi-caisses bougies de l'Etoile, diverses marques,
500 caisses savon Winchester, Eagle & Proctor,
200 do hareng,
40 barils boite de lard, préparée pour l'hiver,
500 do farine extra, superfine et fine,
200 paniers huile d'olive de Flagniol, en bouteilles et demi-bouteilles. A vendre par T. JACOB, DUSSUMIER & Co, 45 47 et 49, Vieille Levée.

Agents pour la vente de l'huile de graine de coton [illegible].

E. JOURDAN.

Successeur de M. Bonnabel,

IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS,

Pharmacien Chimiste,

Encoignure Bourbon et Toulouse.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'acheter l'établissement de M. BONNABEL. [illegible]. E. JOURDAN.

REÇU par le Johannisberg, du Havre, un assortiment de veaux cirés, tiges et souliers [illegible]. DUFAUT & Co, 91 rue Royale.

Magasin de Tapis.

Rue de Chartres, No 18.

NOUS avons en magasin un grand et beau stock de tapis, comprenant
Medaillons, Velours, Wiltons, Tapis, Bruxelles, 3 plis, [illegible]
[illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

BORNE & DEJEAN,

AGENCE DE RECOUVREMENTS

Pour les Comtés
OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.
Références—*Nouvelle Orléans:* BELLOCQ, NOBLOM & Co, A. ROCHET & Co, LOUIS CHAUDET.
Résidence—*à Opelousas.*

Aux malades.

LE Dr W. BODENHAMER, M. D., de New-York, étant arrivé à la Nouvelle-Orléans, traitera pendant son séjour en cette ville, toutes les maladies [illegible].

[illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible] G. W. DUNBAR & Co, 5, rue des Magasins

EN débarquement du navire Pearless: 2 de vermouth, 1 fromage de Gruyère, à vendre par B. DURAND, encoignure St Pierre et Royale

10 fûts huile de Colza épurée, 2 caisses chartreuses blanches, 2 do do jaune, 1 do do verte. En débarquement du navire Clara Wessler. A vendre par B. DURAND, encoignure St Pierre et Royale

POMMES—[illegible] barils Russets de choix, en magasin et à vendre par MARKS & POLLOCK, 53, rue Tchoupitoulas

TABAC en feuilles—En débarquement des bricks Mary Elizabeth et Tallulah: [illegible] balles tabac Vuelta Abajo, [illegible] de la Havane, en magasin et à vendre par P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas

RHUM DE SANTA CRUZ—1 pipe, en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier

LES soussignés, seuls agents pour la Nouvelle-Orléans, de MM. J. Laumeure & Co, propriétaires et marchands à Nuits, en Bourgogne, appellent l'attention des acheteurs sur la qualité supérieure de leurs vins. [illegible]
J. LAUMEURE—Vieux Ceps, extra mousseux, Côte d'Or pâle, Romanée rouge, Clos de Vougeot, Rebsberg, Romanée, Chambertin, Nuits et Pommard,
VINS BLANCS de Chablis et Montrachet.
A vendre par A. CARRIERE & Co, 26, rue de la Vieille Levée.

CHAMPAGNE

MONSIEUR P. CAZENAVE nous ayant transmis [illegible].
A vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale

VINS ROUGE ET BLANC, EN CAISSES.

20 barriques véritable Chateau Haut Brion, de 1848, vignoble de Jos. Eug. Larrieu
4 barriques véritable Chateau St Julien, 1848
[illegible]
A vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35 rue Royale

Parfums fins de qualité supérieure.

Savons superfins dulcifiés au suc de laitue, à bien plus bas prix et mieux parfumés que ceux de Paris.

NOUS croyons devoir prévenir notre clientèle et le public que nous avons donné la plus grande extension à notre fabrication de parfumerie. [illegible]
F. LEVERRIER, rue de Chartres, 67, entre Bienville et Conti.

[illegible]

Agrandissements de la Librairie Catholique de MICHON & DESPORTES.

[illegible], rue Royale.

POUR répondre aux exigences des affaires qui vont chaque jour croissant dans leurs maisons, MM. Michon & Desportes se trouvent obligés d'agrandir leur [illegible].

LOTERIES DE SWAN & Co.

autorisées par l'Etat de la Géorgie

$70,000 POUR $10!

Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co, Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans la salle de MASONIC, à AUGUSTA (Georgie), sous la surveillance des commissaires.

[illegible]

Tous les Samedis, dans le mois de mars.

[illegible]

PLAN DE LA LOTERIE.

[illegible]

[illegible] SAMUEL SWAN & Co., [illegible] Augusta, Géo

Ouverture de la saison de Printemps.

NOUVEAUX AVANTAGES.

Encore meilleur marché!

[illegible]

THEODORE DANFLOUS,

[illegible]

AVIS.

ON offre à toute personne qui peut le désirer, [illegible]

[illegible] Boulanger & Co, rue Chartres No 26, [illegible].

MERCHANTS' HOTEL,

[illegible] P. DE BAUN, propriétaire

A L'ETOILE DU NORD

Encoignure Canal et Passage de la Bourse.

F. Blanchard

INFORME ses clients et les amateurs en général [illegible].

MLLE JULIE a transféré son domicile de la rue [illegible].

Hotel Veranda & Conti.

M. GEORGE

[illegible]

Southern Institute,

Rue St Louis, 145.

ON demande une dame en état de faire une classe [illegible]. [illegible] l'établissement.

BOUQUETS

POUR BALS, NOCES, &c,

Constamment au magasin No 113, rue de Chartres, entre St Louis et Conti.

EN débarquement du navire Sewall, capt Merrill, du Havre: [illegible] paniers de 12 bouteilles champagne "Comte de Buissy." [illegible]. V & E SARRAN, 30, rue St Louis.

Magasin d'habillements confectionnés.

No 1, bâtisses Pontalba, rue de la Vieille Levée, En face du Jackson Square.

E. CHAMPAGNE,

MARCHAND-TAILLEUR,

A toujours en main un assortiment d'habillements confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New-York. Commandes exécutées par les meilleurs ouvriers.

Vins de choix.

45 barriques vin [illegible] 1846-1850,
[illegible]
A vendre par LOUIS F. MAREST, 24 rue Toulouse

G. P. HOUGHTON,

No 158, rue du Canal—Nlle-Orléans,

[illegible]

VIENT de recevoir de SUITE LE GOUT DU PUBLIC, [illegible].